



**PAR COURRIEL**

Rosemère, le 13 juillet 2015

AUX PRÉSIDENTS ET AUX MEMBRES DE LA FPHQ

Objet : Régime complémentaire de retraite — RCR-FPHQ

---

Bonjour à vous,

La présente est pour vous informer des travaux en lien avec le régime de retraite à prestation déterminée de la FPHQ. Beaucoup d'avancement a été effectué dans les derniers mois dans ce dossier.

Le comité paritaire de retraite a choisi la firme Mercer comme consultant afin de terminer la mise en place du régime. Des approches par le Secrétariat du Conseil du Trésor ont été effectuées auprès de la caisse de dépôt. Dans les prochaines semaines, les prélèvements des cotisations retraites seront indiqués pour le RCR-FPHQ. Une rencontre avec les acteurs du RRTAP aura lieu en septembre pour mettre en œuvre la scission.

Le comité procèdera à l'appel d'offres pour l'administrateur délégué et le conseiller en placement dès cet automne. Un sous-comité travaille à rédiger les appels d'offres au moment actuel. De façon transitoire, Aon-Hewitt sera l'administrateur du régime et Mercer à titre de consultant.

De façon parallèle, malgré la mise en vigueur du régime depuis 2013 selon la loi sur les régimes complémentaires de retraite, des démarches sont effectuées auprès de la régie des rentes du Québec pour accélérer le dossier.

La première assemblée générale du régime de retraite RCR-FPHQ aura lieu cet automne. Chaque membre recevra l'avis de convocation tel que défini par les règlements des régimes de retraite.

Finalement, le volet du rachat des années antérieures est toujours en litige avec le MSSS et les employeurs. Les procédures juridiques entreprises contre ces acteurs suivent leur cours devant les tribunaux.

Syndicalement vôtre,

Votre Exécutif FPHQ